

Juridictions pénales

Les juridictions pénales jugent les personnes physiques et les personnes morales soupçonnées d'avoir commis une infraction (contravention, délit ou crime). Selon la gravité de l'acte commis, la juridiction compétente ne sera pas la même.

Juridictions

Questions – Réponses

- Quelles sont les différences entre une contravention, un délit et un crime ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Déroulement de la procédure devant le tribunal de police
- Déroulement d'une affaire devant le tribunal correctionnel
- Procès devant la cour d'assises ou la cour criminelle
- Mineur délinquant : déroulement du procès devant le tribunal pour enfants (ancienne procédure)
- Cour d'assises des mineurs

Où s'informer ?

- Maison de justice et du droit



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00